

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 juin 2009

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2009 À 2014 - (n° 1615)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 101

présenté par  
M. Folliot  
et les membres du groupe Nouveau Centre

-----  
**ARTICLE 2**  
(*Rapport annexé*)

Compléter l'alinéa 27 par les mots :

« et négociation d'une réforme en profondeur de l'OTAN, avec la mise en place d'un pilier européen autonome au sein de l'Alliance. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le retour de la France dans le commandement intégré de l'OTAN doit s'accompagner d'un travail en profondeur pour réformer l'Alliance qui aboutisse à la mise en place d'un pilier européen autonome.

Même si on peut regretter que ce travail n'ait pas été engagé en position de force, c'est-à-dire avant la décision formelle de la réintégration, il est plus que jamais nécessaire afin de faire émerger une véritable défense européenne avec son identité et ses stratégies propres au sein de l'OTAN. Cet objectif est déterminant non seulement pour l'image de la France dans le monde mais aussi pour la poursuite de la construction de la PESD.